



QUE SONT DONC NOS ANCETRES DEVENUS... (SUITE) COMPLÉMENTS ET COMMENTAIRES À L'ARTICLE DE MADAME MARIE BARDET

Par Michel COLAS (CGHAV – 1582)

Nous trouvant dans le même cas de figure que celui évoqué par notre collègue, c'est avec un très vif intérêt et une totale adhésion à ses propos, que nous avons pris connaissance de la très pertinente analyse à laquelle a procédé Madame BARDET quant au problème des branches « élaguées » des familles nobles « coupables » principalement via les femmes, de s'être « mésalliées », richement ou non. Nous compléterons donc son propos par quelques réflexions d'ordre général et quelques exemples particuliers susceptibles d'éclairer un tant soit peu le problème.

Nous laisserons bien sûr de côté, car l'excessif est bien souvent mauvais, la critique pouvant naître du fait que, selon des informations régulièrement publiées ça et là, nous serions à l'heure actuelle, en Europe, quelque 30 millions de descendants de celui qui en est dit le père, c'est à dire Charlemagne et, peut-être, 16 millions, en France, de descendants de Hugues Capet ce qui ferait, en définitive bien de la concurrence à la Maison de France, et... de volumineux recueils généalogiques !

Mais restons sérieux et dans le domaine du positif car, autrement, ce serait diluer le problème au lieu de le ramener à l'essentiel, c'est à dire, au cas précis, tenter de réintégrer nos ancêtres bâtard(e)s ou réputé(e)s mésallié(e)s dans le cadre de leur famille d'origine.

Les motifs d'exclusion

Nous allons donc essayer de dégager les principales raisons pour lesquelles nous en sommes arrivés aux exclusions déplorées.

Il est, tout d'abord, un fait incontournable, c'est qu'à partir d'un certain stade de recherches, disons aux alentours de la 12e ou 14e génération, nous nous trouvons quasi impérativement conduits à nous référer à des ouvrages qui, au cours des deux ou trois siècles passés ont, avec plus ou moins de bonheur et de sérieux, étudié la quasi totalité des familles nobles ou notables que comptait notre pays.

Or, les mentalités étant diverses et évolutives selon les sociétés et les générations il faut bien garder présent à l'esprit que ces travaux n'ont pu, en conséquence, qu'être le fruit de ces mentalités et de leurs variations.

Tout d'abord, nous ne mentionnerons que pour mémoire les omissions purement involontaires dues à la distraction ou à un moment de fatigue du chercheur. Celles-là sont tout à fait compréhensibles et, pour autant que les documents de référence aient subsisté, ces omissions pourront être facilement réparées par les travaux d'un chercheur ultérieur.

Mais, nettement plus graves tant dans leurs intentions que dans leurs conséquences, sont les exclusions volontaires issues de divers motifs.

Ainsi, il y eut, initialement le fait que de par les règles successorales de primogéniture et de préséance des mâles, la conception des généalogies ne pouvait guère être autre qu'agnatique. Cela explique que les femmes autres que l'épouse de l'agnat, et ce même pour des familles illustres, n'y soient souvent tenues que pour « quantités quelque peu négligeables » et donc négligées par le généalogiste des siècles passés.

Il suffit d'ailleurs de se référer à quelques gros ouvrages incluant ces familles pour s'en rendre aisément compte.

Disons que cela reflétait une mentalité sociale basement matérialiste et « machiste » pour laquelle seules comptaient le mâle, l'aîné et le prestige social et matériel que celui-ci était censé représenter et maintenir.

Cette rigidité doctrinale imposée initialement aux familles régnautes est, peu à peu, devenue une règle rigoureuse pour tout, les familles nobles puis notables et il ne serait, dès lors, venu à l'esprit de quiconque, et surtout pas des généalogistes « officiels », d'y déroger, les choses ayant même plutôt tendance à s'aggraver au fil du temps, les femmes, surtout les plus jeunes de la lignée, continuant à être considérées un peu comme des charges d'autant qu'il fallait, de surcroît, les doter et ce, plutôt du mieux possible d'où pour certains le vif souci de s'en « débarrasser » le plus tôt possible et, pourquoi pas, aux meilleures conditions en les mariant de bonne heure. Et pour peu qu'elles fussent, en outre, laides, les marier à quelque laboureur - catégorie sociale réputée assez à l'aise financièrement - tout heureux, lui, de l'aubaine qu'il pensait représenter une ascension sociale, par cooptation en quelque sorte.

Chacun était ainsi censé y « trouver son compte », y compris parfois quelque journalier si la pauvre fille se révélait décidément « incasable » de toute autre manière. Inutile de dire, dès lors, si le généalogiste « officiel » risquait d'avoir cure de la mentionner au « livre d'or » familial !

Dans bien des cas cela eût plutôt « fait tache » et, mise à part sa naissance, il y avait bien peu de chances que l'on retrouvât quelques traces d'elle autrement que par le biais du registre paroissial seul témoin désormais de son devenir et des autres sacrements - mariage et sépulture - qu'elle avait pu, par ailleurs, recevoir.

C'est ce que nous appellerons, là, l'exclusion des « mésallié(e)s » par fait de société, le « machisme » ambiant venant gommer de manière plus ou moins consciente ou délibérée ce type d'union dérogeante.

D'où la continuité en ce sens constatée dans nombre de travaux généalogiques jusque et y compris dans la première moitié du XXe siècle.

Il faut noter toutefois quelques heureuses exceptions telle celle du Comte de REMACLE - et ce n'est pas là le moindre de ses mérites - qui a eu le bon sens de ne pas continuer à ignorer, à la fois, les enfants de sexe féminin, les bâtards, et les alliances « dérogeantes », encore que... mais nous y reviendrons.

À noter, au passage - détail qui peut être utile à quelques uns de nos collègues - qu'il arrive parfois que cet auteur omette de signaler une fille d'un couple donné alors qu'il cite celle-ci avec ses auteurs à l'occasion de son mariage et donc uniquement dans le cadre de la famille de l'époux.

Un même hommage doit être rendu à l'érudit bourbonnais Maurice des GOZIS qui, au siècle dernier et au début du présent, a étudié, de manière plus ou moins approfondie, plusieurs milliers de familles nobles ou notables de l'Allier et du nord-nord-ouest du Puy de Dôme, en n'omettant pas, contrairement aux mauvaises habitudes qui prévalaient alors, de mentionner la plupart du temps l'intégralité des enfants et de leurs alliances même si c'est parfois de manière succincte.

Par ailleurs, nous trouvons - et c'est, là aussi, la cause de bien des situations déplorées - les restrictions imposées par les familles elles-mêmes auxquelles les érudits chercheurs les plus consciencieux et les plus ouverts se sont trouvés confrontés.

C'est ainsi qu'il a été dit que le Comte de REMACLE lui-même, pourtant très bien introduit auprès des familles qu'il a pu étudier et esprit consciencieux s'il en fût, se serait vu limiter dans ses recherches par le fait que quelques unes de celles-ci auraient mis comme condition expresse à la consultation de leurs archives et à la publication subséquente des relevés effectués, qu'il ne soit en aucun cas fait mention des bâtards pouvant se réclamer d'elles.

C'est peut-être pour cette raison que l'on ne trouve nullement mention dans son ouvrage d'une branche bâtarde et exotique - présentée voilà quelques années dans notre revue - de telle famille noble du nord-ouest du Puy de Dôme (NDLR : il s'agit là d'une branche des CHAUVIGNY de BLOT installée aux Pays-Bas puis aux Indes Néerlandaises - aujourd'hui l'Indonésie - « A moi Auvergne ! » n° 63 page 24, 1^{er} trimestre 1993).

C'était là, dirons-nous, une méthode bien puérule et dérisoire car chasser les bâtards ou les « mésallié(e)s » par la porte « noble » ne pouvait nullement occulter leur existence - la plupart des braves curés étaient tout de même consciencieux et nombre de registres paroissiaux ont subsisté - et empêcher ceux-ci de réapparaître par la fenêtre roturière, les recherches généalogiques actuelles permettant à beaucoup d'entre nous de les découvrir à un stade quelconque de leurs travaux.

À noter, parallèlement, qu'il était bien souvent vite fait de passer de l'état de noble à celui de roturier. Chacun connaît la règle des 3 générations : la première bâtit la fortune ; la seconde la gère ; la troisième la dilapide. Et ce sans pour autant que la quatrième ait démarche socialement élévatoire de la 1^{ère}...

En conclusion, nous ne pouvons qu'approuver la suggestion de Madame BARDET de création d'un fichier original permettant de suivre la filiation jusqu'à nos jours ou à leur extinction, des familles issues de ces mariages « entachés » de roture du point de vue du passé et ce d'autant que les actuels descendants n'ont bien certainement aucunement l'intention d'aller revendiquer de quelconques « droits » ou « prérogatives » auprès des descendants agnatiques ou légitimes.

On peut d'ailleurs noter non sans quelque humour que telle famille de petite noblesse prompte à s'offusquer véhémentement de la révélation d'un malheureux bâtard issu d'un rapport avec une pauvre journalière, n'aurait pas manqué, par contre, de se glorifier avec la plus indécente vanité de l'existence d'un bâtard dans sa lignée pour peu que celui-ci ait été d'essence royale ou princière. Ainsi va la vie, ainsi vont les choses.

Il convient donc de prendre cela avec philosophie en ayant pour unique souci de faire apparaître toutes les composantes d'une famille quelles que soient les circonstances qui ont conduit aux alliances constitutives.

C'est donc dans cet esprit que pourraient dès à présent, à partir des données fournies par les adhérents du Cercle, être mis en route les premiers éléments du fichier évoqué par Madame BARDET.

Pour notre part, nous sommes tout prêt à y apporter notre contribution, en faisant observer au passe, que si cela devait permettre de faire avancer un certain nombre de recherches, cela permettrait également, par confrontations et analyse, d'éliminer des points douteux ou erronés ce qui, en soi, ne serait déjà pas si mal.

Exemple de passage progressif à la roture dans le cadre d'une filiation Carolingienne et Capétienne

- 37.622 Jean de LEOTOING MONTGON, chevalier, x 26.04.1517
- 37.623 Françoise de MONTMORIN SAINT HEREM
- 18.810 Bénigne de CORDEBOEUF, chevalier, x15.02.1540
- 18.811 Louise de LEOTOING MONTGON
- 9.404 Louis de BREZONS, écuyer, x Cm 08.01.1570
- 9.405 Gilberte de CODEBOEUF DE BEAUVERGER MONTGON
- 4.702 Sébastien de BREZONS, chevalier, x₁ Cm 26.05.1598
- 4.703 Marie du POUGET

2.350 François de CHATEAUBODEAU, écuyer, x Cm
20.09.1620

2.351 Gilberte de BREZONS

1.174 Toussaint COLLASSON, écuyer, x 20.02.1651
Hyds (03)

1.175 Magdeleine de CHATEAUBODEAU
(Dernière union signalée par le Comte de REMACLE)

586 Antoine TAILHARDAT, archer en la Prévôté
Générale, x 17.09.1685 Hyds (03)

587 Anthoinette de COLLASSON

292 Philibert MATHONAT, huissier, x 21.02.1713
Colombier (03)

293 Marguerite TAILHARDAT

146 Gabriel MATHONAT, maréchal-ferrant, taillandier
et marchand, x₁ 25.06.1749 Colombier (03)

147 Anne Marie CHANTEL

72 Front RENON, métayer, x₁ 30.01.1781 Lavault -
Ste Anne (03)

73 Anne MATHONAT, servante

36 François RENON, salarié, x 03.08.1807 Lavault
- Ste Anne (03)

37 Marie GORGE/GEORGE, vigneronne

18 Denis RENON, journalier et vigneron, x
30.01.1838 Lavault - Ste Anne (03)

19 Catherine VELLARD, journalière

8 Gilbert COLAS, journalier, x 31.08.1867
Montluçon (03)

9 Magdelaine RENON, domestique puis
journalière

4 Pierre COLAS, mécanicien contrôleur, x
15.04.1907 Montluçon (03)

5 Adeline MOREAU, s.p.

2 Léon COLAS, comptable, x 19.01.1935 Vichel
(63)

3 Marie-Louise CHABRUT, cadre Sécurité
Sociale.

QUE SONT DONC NOS ANCETRES DEVENUS... (TER) – UNE LIBRE OPINION

Par Alain SOURY-LAVERGNE (CGHAV - 378)

À propos de l'article paru dans le numéro précédent, « Que sont nos ancêtres nobles devenus... », je dois exprimer une opinion bien différente de celle de Madame BARDET.

Non pas qu'occulter une mésalliance ne se soit jamais produit, à toutes les époques et à tous les niveaux, mais cela a beaucoup plus été le fait de réactions ponctuelles que d'un système organisé.

Il faut, comme bien souvent, éviter de transposer les réactions du XXe siècle à des époques différentes : aujourd'hui, tout ce qui se sait est écrit, autrefois ce n'était pas le cas. Savoir lire et écrire était rare, le papier cher, les nécessités quotidiennes prenantes, les duplications automatiques inexistantes... Les enfants, nombreux, n'avaient pas d'emblée la même importance, les garçons cadets comptaient peu, et les filles encore moins.

Cette facilité d'oubli pouvait être compensée par la survenance d'événements notables (ceux que l'on prend justement la peine de noter par écrit) : grades, missions, conquêtes de personnages officiels, dots, héritages, donations et fondations.

Un personnage mentionné dans 20 actes officiels a beaucoup plus de chance de passer à la postérité que dans un ou deux actes. Une fille apparaissant seulement pour l'établissement de sa dot ne laisse que peu de traces et ce quelque soit la qualité noble ou roturière de l'époux. On voit même dans les grandes lignées que l'histoire n'a pas gardé le nom de certaines épouses alors que le mari et les enfants sont bien connus.

Ceci explique que pendant plusieurs siècles, des arbres généalogiques restent monofilaires et que les ramifications se multiplient avec l'apparition des registres paroissiaux.

Enfin, on n'oubliera pas que la mobilité sociale a été bien plus grande qu'on ne l'imagine généralement. Nos esprits sont marqués par les maladresses du XVIIIe siècle, tentatives de rigidifications qui ont contribué au déclenchement de la révolution.

Et pour conclure, les ancêtres nobles, c'est quand même bien pratique pour le généalogiste : la productivité des recherches en bibliothèque est beaucoup plus grande que celle dans les archives... mais attention : tout ce qui est imprimé n'est pas obligatoirement vrai.

ENTRE NOBLESSE ET TIERS-ÉTAT : QUELQUES AUTRES EXEMPLES

Par Jean Noël MAYET (CGHAV – 657)

Madame Marie BARDET a évoqué dans le dernier numéro de « A moi Auvergne ! » les passages, plus nombreux qu'on ne le croit entre le Second Ordre et le Tiers État sous l'Ancien Régime, ce qui m'avait conduit en commentaire à donner quelques exemples. Le lecteur trouvera ci-dessous quelques autres cas, que j'ai rencontré, soit au cours de mes recherches personnelles, soit en procédant à des dépouillements systématiques.

À Doranges (suite)

J'avais évoqué, suite à l'article de Mme BARDET dans le dernier numéro, page 149, l'union en 1664 de Christophe de VERGEZAC, écuyer, avec Jeanne DOUVRELEUR, suivi à la génération suivante en 1685 du mariage de leur fille Françoise avec un simple laboureur du hameau du Vernet, paroisse de Doranges, Jean VERNET.

Un cas similaire s'est produit dans une autre branche de cette très nombreuse famille VERNET (plusieurs dizaines de branches, semble-t-il toutes apparentées !).

En effet, Claudine VERNET, fille de Jean VERNET et Benoîte FAURE, laboureurs à Nerneuf, paroisse de Doranges, a épousé le 21.10.1749 noble Jean de LA ROCQUE (° 26.01.1717 + 26.03.1767), IIIe du nom, seigneur de Poulargues, fils de feu Jean II, écuyer, seigneur de Crance, et de Marie Jeanne de LA BORIE, dame de Poulargues.

Leur descendance continuera pendant tout les XVIIIe et XIXe siècles l'histoire des LA ROCQUE, famille remontant à 1280.

Le lien de parenté exact entre les VERNET de Nerneuf (Jean VERNET ne s'y est installé qu'après son mariage) et ceux du Vernet n'est pas connu.

Il reste toutefois assez frappant de constater que deux branches de cette famille de laboureurs, en l'espace d'un demi-siècle, aient fait alliance avec des familles de très vieille noblesse.

À Gouttières

À l'extrémité opposée de la Basse-Auvergne, dans les Combrailles, le même phénomène se produit.

Premier exemple, le remariage de Jean VIALETTE, notaire et bailli de Gouttières, avec Catherine de SENNECTAIRE, fille de Philibert, seigneur de Bunleix (contrat de mariage du 21.02.1722).

Jean VIALETTE est déjà père de plusieurs enfants de sa première union avec Marie CARTIER, dont Étienne, son fils et successeur, ou Françoise, qui épousera Blaise CROMARIAS, marchand à St Julien la Geneste, il aura de son union avec la fille du seigneur de Bunleix un autre fils, François-Xavier, chirurgien à Riom.

La stratégie matrimoniale d'une famille ambitieuse peut ainsi se dessiner.

Le grand-père, Antoine VIALETTE, était marchand à Montaignut en Combrailles, son fils Pierre épouse en premières noces Gilberte DEMONTROY, fille du notaire de Pionsat, son petit-fils devient notaire lui aussi, le fils aîné de ce dernier étant destiné à lui succéder, et le cadet « va à la ville ». Le mariage avec une demoiselle noble désargentée n'est qu'une étape dans une stratégie inscrite sur un siècle...

À St Julien la Geneste

Autre exemple, celui du mariage (vers 1740) de Denis LAUSSE DAT (° vers 1718 + 04.04.1784) avec demoiselle Péronelle de SARRAZIN (° vers 1714, + 05.01.1789), d'une famille noble de St Priest des Champs, qui l'apparente par alliance aux SARRAZIN, comme aux SERVIÈRES. Denis LAUSSE DAT est issu d'une famille de marchands et qualifié de bourgeois, pour autant, les membres des branches collatérales des LAUSSE DAT ne sont « que » laboureurs...

La noblesse aux champs

La famille de SENNECTAIRE est en effet bien connue, toutefois, il ne faut pas confondre les branches aînées, qui s'illustrent à Versailles, et cette branche obscure de Biollet et sa région, oubliée systématiquement des nobiliaires, et dont on pourrait douter de l'existence si registres paroissiaux et enregistrement ne rappelaient pas son existence !

Les membres de cette famille sont en cette fin de XVIIe siècle à la croisée des chemins, parfois qualifiés d'écuyer, ou alors exerçant des professions bourgeoises, chirurgien, praticien... Ils ne seront bientôt plus que simple laboureurs, leurs descendants perdant tout souvenir de leur ascendance.

Qui se penchera sur l'histoire de cette famille pour en écrire la destinée ?

LES DÉLAISSÉS DU REMACLE

Par Yves GLADEL (CGHAV – 205)

A la suite de l'article de Madame BARDET (n° 89, pages 147 et suivantes) et des commentaires de Messieurs MAYET (n° 89, page 149), et de Messieurs COLAS et SOURY-LAVERGNE (voir ci-dessus), il nous est paru intéressant de signaler à la lecture du « Dictionnaire Généalogique - Familles d'Auvergne » du comte Albert de REMACLE, suivant ses termes quelques « branches que nous ne suivrons pas » et qui peuvent être développées avantageusement :

VIMAL (tome III, p. 524)

« III - 9° Jean, né et baptisé le 09.10.1696 ; x 06.06.1724 Ambert à Marguerite CHAPUY, fa + Jean-Joseph et Marguerite QUIQUANDON (sic) ». Dont :

- a. Anne Marie x 21.01.1755 Ambert Pierre MATHIAS.
- b. Jean Joseph x 23.05.1763 Ambert Jeanne Catherine FLOUVAT. Dont :
 - Marie x 16.01.1787 Ambert Pierre DESMALES,

- Pierre Joseph Denis x 29.07.1788 Ambert Anne Julie MADUR,
- Marie Françoise x 26.06.1791 Ambert Ignace COLLANGETTE.
- c. Jeanne x 13.02.1759 Ambert Pierre QUIQUANDON.
- d. Michel x 03.11.1767 Ambert Catherine FOURNIER.
« III - 11° Jacques ; né et baptisé le 26.10.1699 ; x 23.11.1734 Ambert à Claudine MARTIN, fa + Pierre et Antoinette MARTIN ». Dont :
 - a. Béral x 24.02.1756 Ambert Clauda CHELLES.
 - b. Jean Joseph x 26.02.1770 Ambert Marianne DUPOYET.
 - c. Joseph x 24.02.1767 Ambert Marguerite CHELLES.
 - d. Marguerite x 04.05.1779 Ambert Jean Baptiste FOUILLOUX.
« III - 12° André ; né et baptisé le 09.06.1701 ; x 23.11.1735 Ambert à Marie CHASTAING, fa Pierre et Marie CHANTEMERLE ». Dont : Antoine x 14.01.1765 Ambert Marie CHASSAIGNON.